

# Bande de renfort en fibre de verre

Date de révision : 22-07-2022 v1.1

## Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identification du produit

Produit : voile de fibre de verre

Nom du produit : Speedline Bande de renfort en fibre de verre

### 1.2 Utilisation du produit

Produits de transformation industrielle ou de construction.

### 1.3 Fournisseur

SIG Benelux

## Rubrique 2 : Dangers potentiels

Ces produits, sous leur forme commercialisée, ne présentent aucun risque pour la santé par ingestion, inhalation ou contact cutané. Des poussières peuvent être générées lors d'opérations telles que la découpe, le sciage et le meulage. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation mécanique de la peau et des muqueuses.

## Rubrique 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

Produits en fibres continues (fibres de verre continues coupées) d'un diamètre nominal de 8 µm ou plus, durcies avec un maximum de 30 % de liants. Certains types de produits sont renforcés par des fils de verre ou de polyester ou des plaques de verre et/ou revêtus.

## Rubrique 4 : Premiers secours

### 4.1 Informations générales

En cas d'utilisation conforme, les premiers secours ne sont pas nécessaires.

### 4.2 Après inhalation

Après inhalation de grandes quantités de poussière, se déplacer à l'air libre. Consulter un médecin si l'irritation ou l'inflammation persiste.

### 4.3 Après contact cutané

Le contact direct de la peau avec les fibres de verre ou la poussière de verre peut provoquer une irritation mécanique (coupures mineures). Rincer abondamment le produit ou la poussière à l'eau. Traitement des autres lésions cutanées : Consulter un médecin si l'irritation ou l'inflammation persiste.

### 4.4 Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou l'inflammation persiste.

### 4.5 Après ingestion

Après ingestion de grandes quantités de poussière, rincer abondamment à l'eau pour éliminer la poussière et boire beaucoup d'eau pour soulager l'irritation. Consulter un médecin si l'irritation ou l'inflammation persiste.

Ces produits sont des produits au sens de l'article 3, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Ils ne contiennent aucune substance libérée dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Par conséquent, il n'existe aucune obligation d'enregistrement pour les substances contenues dans des articles au sens de l'article 7, paragraphe 1, du règlement. Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ces produits, l'article 31 ne l'exigeant que pour les substances et préparations dangereuses, et non pour les produits.

## 4.6 Instructions pour le médecin

La poussière de verre peut provoquer une irritation mécanique (microlésions) des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Traiter les symptômes.

## Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- Agents d'extinction appropriés : mousse, eau pulvérisée.
- Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'incendie environnant.
- Agents d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : aucun connu.
- Dangers spécifiques causés par le produit lui-même, les produits de combustion ou les gaz produits.
- Les composants organiques peuvent produire des produits de décomposition tels que des oxydes de carbone sous l'influence de températures élevées, par exemple lors d'un incendie de stockage.

## Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Collecte et élimination mécaniques conformément à la Rubrique 13.
- Éviter la formation de poussières.
- Voir également la Rubrique 8.

## Rubrique 7 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Manipulation : assurer une bonne ventilation lors du déballage et de la manutention.
- Une charge mécanique importante peut entraîner la formation de poussières, ce qui peut être gênant. Un contact cutané est possible. Si nécessaire, une ventilation par aspiration locale est recommandée. Les précautions et mesures d'hygiène habituelles doivent être respectées.
- Voir également la Rubrique 8.
- Exigences de stockage pour les zones de stockage.

## Rubrique 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/ Équipements de protection individuelle

### 8.1 Informations complémentaires sur la conception des installations techniques

Assurer une ventilation adéquate aux postes de travail. Une ventilation par aspiration locale est recommandée si nécessaire.

### 8.2 Valeurs limites d'exposition

| N° CAS | Nom de la substance   | AGW   | Commentaires                   |
|--------|---|---|--------------------------------|
| n/a    | Valeur limite générale pour les poussières<br>Fraction inhalable (E)<br>Fraction alvéolaire (A) | 10 mg/m <sup>3</sup><br>3 mg/m <sup>3</sup> | Valeur limite de crête : 2(II) |

Les valeurs limites nationales applicables doivent être respectées.

### 8.3 Équipement de protection individuelle

Si les mesures recommandées (voir Rubrique 7.1) sont respectées, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.

#### Recommandé :

- **Protection respiratoire** : masque respiratoire P1 approprié.
- **Protection oculaire** : lunettes de sécurité avec protections latérales.
- **Protection des mains** : gants de protection (convient pour un usage mécanique).
- **Protection corporelle** : vêtements à manches longues.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

- Laver les mains avant les pauses et pendant le travail.
- Si vous avez la peau sensible, utilisez ensuite une crème protectrice huileuse.
- Ne pas porter de vêtements de travail serrés pour éviter toute irritation cutanée.

### Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Aspect

- **Forme/état agrégé** : solide.
- **Couleur** : blanc, gris ou noir.
- **Odeur** : inodore.
- **Point/intervalle de fusion** : > 680 °C. Point de ramollissement du verre.

### Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

- **Conditions à éviter** : éviter l'exposition prolongée à l'humidité. Substances à éviter : Aucune connue selon l'usage prévu.
- **Produits de décomposition dangereux** : voir 5.3.
- **Autres informations** : ces produits ne sont pas réactifs.

### Rubrique 11 : Informations toxicologiques

- Produits qui, tels que commercialisés, ne présentent aucun risque pour la santé par inhalation, ingestion ou contact cutané. Les fibres de verre sont des fibres directionnelles d'un diamètre nominal de 8 µm ou plus. Elles ne relèvent donc pas de la définition de la directive européenne 97/69/CE (annexe I de la directive 67/548/CEE).
- Des poussières peuvent être générées lors d'opérations telles que la découpe, le sciage et le meulage.
- Des concentrations de poussières inférieures à la limite générale de poussières (fraction inhalable et alvéolaire) ne présentent pas de risque pour la santé.

### Rubrique 12 : Allégations environnementales

#### Informations générales :

- Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible.
- Compte tenu des propriétés du produit, aucun danger pour l'environnement n'est attendu.

### Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Produit

Doit être déposé dans une installation d'élimination des déchets appropriée, conformément à la réglementation relative aux déchets.

#### 13.2 Emballage

Si l'emballage usagé ne peut être réutilisé après un nettoyage approprié, il doit être récupéré ou éliminé conformément à la réglementation relative aux déchets.

### Rubrique 14 : Informations relatives au transport

Marchandises non dangereuses au sens de la réglementation internationale relative au transport.

### Rubrique 15 : Réglementations

Ces produits sont des produits au sens de l'article 3.3 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Ils ne contiennent aucune substance susceptible d'être libérée dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Par conséquent, il n'existe aucune obligation d'enregistrement pour les substances contenues dans les articles au sens de l'article 7.1 du règlement.

#### Réglementations nationales

**Classe de danger pour les eaux** : non dangereux pour les eaux. Toutes les réglementations nationales et locales applicables doivent être respectées.

### Rubrique 16 : Autres informations

n.a. = non applicable

k.D.v. = aucune donnée disponible

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

#### Remarque

Les informations contenues dans cette fiche produit concernent uniquement le produit décrit et non sa combinaison avec une autre substance, préparation ou produit. Ces informations décrivent les aspects de sécurité pertinents selon nos connaissances actuelles et visent à protéger les personnes et l'environnement. Elles ne constituent pas des caractéristiques de qualité et ne dégagent pas les utilisateurs de leur responsabilité quant à la manipulation des produits et au respect des réglementations et exigences légales applicables. Ces informations sont destinées aux utilisateurs professionnels et non aux particuliers.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document sont destinées à informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif uniquement et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage (direct ou indirect) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les tests nécessaires pour s'assurer que le produit est adapté à la méthode d'application. Nous n'avons aucune influence sur la méthode d'application du produit ni sur les conditions de stockage et de transport. Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs (de composition) et omissions. Ce document remplace les versions précédentes.

Rechercher la page du produit



info@speedline.be  
www.speedline.be